

Québec, le 24 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite au dépôt de cinq pétitions à l'Assemblée nationale par le député de Terrebonne et porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille et de lutte contre l'intimidation, dont quatre le 4 décembre 2014 et une le 5 décembre 2014, concernant la préservation de la politique familiale actuelle ainsi que les budgets permettant la pérennité de ses programmes.

Vous trouverez les réponses à cette pétition ci-dessous.

L'importance accordée à la politique familiale se maintient. En 2013, l'aide financière accordée aux familles par le gouvernement du Québec atteignait 7,8 G\$.

Malgré une situation budgétaire difficile, le gouvernement du Québec entend conserver les programmes phares de sa politique familiale, à savoir : le Programme de services de garde subventionnés (PSDGS), le Régime québécois d'assurance parentale et le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (allocation familiale).

Dans ces deux derniers cas, ces programmes sont intégralement maintenus dans leur forme actuelle. Rappelons que le seul gouvernement à avoir coupé dans la politique familiale est celui du Parti québécois qui a aboli l'universalité du programme d'allocations familiales, en 1997.

... 2

Le 20 novembre dernier, le gouvernement a annoncé son intention de procéder à une révision du PSDGS après plus de quinze années d'existence, et ce, afin de rendre le réseau plus efficace pour le bénéfice des parents d'aujourd'hui et des prochaines générations.

Cette révision touche trois aspects, dont la modulation des tarifs de services de garde selon le revenu familial, l'optimisation du réseau et le développement des places à contribution réduite.

Tout d'abord, la contribution parentale actuelle ne couvre plus que 13,5 % des frais alors que cette proportion était de 20 % en 1997.

Le scénario de modulation proposé par le gouvernement est progressiste et équitable envers les familles à faible revenu et les clientèles plus vulnérables comme les femmes et les familles monoparentales, et ce, contrairement à une hausse globale des tarifs – envisagée par le Parti québécois – qui favorise les mieux nantis.

La proposition du gouvernement permettra à 30 % des familles utilisatrices de conserver le tarif à 7,30 \$ et à 60 % des familles de payer moins de 9 \$ par jour pour des services de garde qui en coûtent en moyenne 60 \$ en centre de la petite enfance, par jour. La hausse des tarifs sera compensée en partie par des sommes de la déduction fédérale pour la garde d'enfant.

Il est de plus proposé que la contribution parentale additionnelle soit versée dans un Fonds de financement des services de garde éducatifs dans le but d'être réinvestie dans le réseau.

Contrairement à d'autres services subventionnés comme ceux en santé ou en éducation, il faut rappeler que le nombre de places actuel ne répond pas encore entièrement aux besoins de garde subventionnés. Dans ce contexte, il serait inéquitable de demander davantage aux contribuables et de ne pas demander aux parents qui en bénéficient d'assumer une part raisonnable des coûts.

La contribution modulée permettra de protéger davantage les familles à faible revenu, d'augmenter la redistribution de la richesse et d'accroître l'équité entre les familles, selon leur capacité de payer.

Parallèlement à cela, le gouvernement poursuit le développement continu des quelque 30 000 places à contribution réduite promises en 2011 et 2013 afin d'atteindre l'objectif de 250 000 places en 2020-2021.

Enfin, le gouvernement agit afin d'assurer la qualité, l'admissibilité et la pérennité du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, un des piliers de la politique familiale du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Francine Charbonneau